

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le 9 octobre 2018 à 20 h 00, sous la présidence de Madame Julie Lemieux.

Étaient présent(e)s les conseillers(ères): Monsieur Steven Strong-Gallant
 Madame Isabelle Paré
 Madame Aline Nault
 Monsieur Alexandre Zalac
 Monsieur Willy Mouzon
Était absent : Monsieur Réjean Sauvé

Mme Diane Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, madame la mairesse souhaite la bienvenue à l'assemblée.

ADMINISTRATION

201-10-18
Ouverture de la séance

Madame Julie Lemieux, mairesse ouvre la séance du 9 octobre 2018, à 20h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

202-10-18
Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé		
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

203-10-18
Adoption du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2018 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2018 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé		
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

204-10-18**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 octobre 2018**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 octobre 2018 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 octobre 2018 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé		
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

205-10-18**Modification des heures d'ouverture du bureau municipal**

CONSIDÉRANT QUE les heures d'ouverture actuelles du bureau municipal sont de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00;

CONSIDÉRANT QUE les heures d'ouverture de toutes les municipalités avoisinantes sont de 8h30 à 16h30;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une étude échelonnée sur près d'un mois il n'y a aucun besoin de la part des citoyens justifiant de maintenir le bureau municipal ouvert jusqu'à 17h00;

CONSIDÉRANT QUE les employés sont d'accord pour que de nouvelles heures d'ouverture soient mise en place;

IL EST PROPOSÉ
ET RÉSOLU

QUE le Conseil approuve les nouvelles heures d'ouverture du bureau municipal.

QU'à compter du 15 octobre 2018, le bureau municipal soit ouvert de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30.

QUE les citoyens soient dûment informés du changement d'heure d'ouverture du bureau municipal.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé		
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

206-10-18**Remplacement du photocopieur**

CONSIDÉRANT QUE le photocopieur actuel est âgé de 8 ans et que les pièces pour assurer l'entretien et les réparations ne sont plus disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le personnel municipal doit composer avec les problèmes récurrents de fonctionnement du photocopieur actuel;

CONSIDÉRANT QUE les coûts du nouveau photocopieur seront moins élevés que ceux de notre photocopieur actuel et que par conséquent il est avantageux de le changer immédiatement;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil octroi à Xerox Canada Limitée le contrat pour la location d'un photocopieur Xerox Altalink 8030 couleur, aux conditions décrites dans l'offre de service et selon un terme de location de 60 mois.

QUE le Conseil approuve les coûts décrits dans la proposition de service soit:

- coûts de location \$141.36 par mois, qui seront facturés annuellement,
- coûts de service d'impression noir et blanc 0,0079\$
- Coût de service d'impression couleur 0,065\$

QUE les frais administratifs de 125\$ qui sont habituellement ajouté à la première facture soient crédités.

QUE Madame Diane Héroux directrice générale soit autorisée à faire le nécessaire pour finaliser le contrat de location et que Madame Julie Lemieux, mairesse et Diane Héroux directrice générale, par intérim soient autorisées à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé		
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Correspondance

La directrice générale dépose la correspondance reçue.

LOISIRS ET CULTURE

Approbation du contrat de travail pour la conciergerie et de menus travaux

Sujet reporté.

FINANCES

Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale, par intérim en vertu de la délégation de compétence

Une copie du rapport de Madame Diane Héroux, directrice générale, par intérim est déposée au conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT.

Je soussigné, Diane Héroux, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois d'octobre 2018.

207-10-18

Adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles;

IL EST RÉSOLU, d'approuver et de payer les comptes suivants :

Chèques nos C1800245 à C1800257	76 569,03 \$
Paiement AccèsD (L) 1800101 à L1800112	5 278,15 \$
Chèques de salaires nos D1800148 à D1800162	8 738,64 \$
GRAND TOTAL	<u>90 585,82 \$</u>

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé		
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

208-10-18

Octroi du mandat au Ministère des Finances, pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR :
ET APPUYÉ PAR :

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé		
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

209-10-18

Prolongation du contrat de la firme Infra Planification Urbaine

CONSIDÉRANT la résolution numéro 133-07-18 par laquelle la Municipalité octroyait à la firme Infra Planification Urbaine le contrat de service d'inspection municipale en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la firme « Infra Planification Urbaine » se termine le 31 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas en mesure de combler le poste d'Inspecteur municipale dans l'immédiat ;

IL EST PROPOSÉ,
ET RÉSOLU,

QUE le Conseil prolonge le contrat de la firme « Infra Planification Urbaine » jusqu'au 31 décembre 2018, aux mêmes termes et conditions.

QUE Madame Julie Lemieux, mairesse et Madame Diane Héroux directrice générale par intérim soient autorisées à signer le contrat de prolongation de services pour et au nom de la Municipalité.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé		
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210-10-18

Autorisation de paiement des honoraires pour les services d'un inspecteur municipal

IL EST PROPOSÉ,
ET RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 67831 au montant de 3 732.89\$, taxes en sus, à la firme Infrastructel (Infra Planification Urbaine), pour les services d'inspection municipale en urbanisme pour le mois de septembre 2018.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé		
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211-10-18

Autorisation de paiement à Martech Signalisation Inc. pour la fourniture des poteaux et affiches pour les adresses civiques

ATTENDU la résolution numéro 164-08-18;

CONSIDÉRANT QUE le matériel reçu est conforme;

IL EST PROPOSÉ,
ET RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 170263 au montant de 14 606,40\$, taxes en sus, à Martech Signalisation Inc., pour la fabrication de 400 affiches d'adresses civiques et la fourniture de 400 poteaux.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé		
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Autorisation de paiement à la municipalité de Saint-Zotique, pour l'étude de faisabilité concernant le transport adapté

Sujet retiré.

212-10-18

Autorisation de paiement pour le remplacement de la lumière sortie d'urgence

ATTENDU la résolution numéro 183-09-18;

IL EST PROPOSÉ,
ET RÉSOLU,

D'autoriser le paiement, de la facture numéro 1063 au montant de 280\$, taxes en sus, à Leheutre Électrique, pour l'installation d'une nouvelle enseigne pour sortie de secours avec lumières d'urgence à la porte ouest du centre communautaire.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé		
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

213-10-18

Deuxième versement Sûreté du Québec

ATTENDU QUE le deuxième versement pour la Sûreté du Québec au montant de 43 004\$ doit être reçu au plus tard le 31 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ
ET RÉSOLU.

QUE le conseil autorise la directrice générale, par intérim à payer la facture numéro 101114 au montant de 43 004 \$ constituant le deuxième (2^e) versement pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2018. Le montant est déjà prévu au budget au poste budgétaire 02-210-00-441.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé		
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

214-10-18

Autorisation de paiement pour les travaux de correction des accotements, rue des Colibris

ATTENDU la résolution 166-08-18;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués à la satisfaction de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ,
ET RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 29778, au montant de 2 000\$, plus taxes, à Puits Artésiens Gaston Lefebvre Inc. pour les corrections et réparations apportées à la côte de la rue des Colibris,

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé		
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

215-10-18

Autorisation de paiement pour le nivelage des rues Orioles et Oscar-McDonnell

ATTENDU la résolution 188-09-18;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués à la satisfaction de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ,
ET RÉSOLU,

D'autoriser le paiement de la facture 10343 au montant de 1 184\$, taxes en sus, à Excavation Yves Dupras inc. pour le nivelage des rues des Orioles et Oscar-McDonnell.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé		
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

216-10-18

Paiement pour la réparation de la serrure de la porte ouest du centre communautaire

ATTENDU QUE la réparation de la serrure de la porte ouest du centre communautaire était urgente;

IL EST PROPOSÉ,
ET RÉSOLU,

QUE le Conseil approuve le paiement d'un montant 91,88\$ à Serruriers Plus Inc. pour la réparation de la serrure extérieure de la porte ouest du centre communautaire.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé		
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

217-10-18

Approbation des dépenses de représentation pour la mairesse

CONSIDÉRANT QUE profitant de la présence des maires et mairesses au congrès des municipalités qui s'est tenu à Québec, Alliance Fête Arc-en-ciel ont invité Madame Julie Lemieux, mairesse pour la levée du drapeau à la « Fête Arc-en-ciel » de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la présence de Madame la mairesse à cet activité a contribué à optimiser la visibilité de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ
ET RÉSOLU,

QUE le Conseil approuve le remboursement d'un montant de 456,80 \$, à Madame Julie Lemieux, mairesse à titre de frais de représentation.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé		
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

218-10-18

Délégation d'autorité pour le coordonnateur en sécurité civile de la ville de Rigaud

ATTENDU QUE toute municipalité locale doit s'assurer, avant l'entrée en vigueur du premier schéma de sécurité civile qui la lie, que sont en vigueur sur son territoire des procédures d'alerte et de mobilisation et des moyens de secours minimaux ;

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et

des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite entreprendre les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis en place un programme d'aide financière «Programme d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres», afin de soutenir les municipalités pour la réalisation des actions et mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT la démarche multi-municipale entreprise avec la ville de Rigaud et la municipalité de Très-St-Rédempteur en matière de sécurité civile;

CONSIDÉRANT la signature d'une entente multi-municipale relative à la gestion intégrée des risques et de la sécurité civile ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil

1. confie les rôles, mandats et fonctions de « coordonnateur municipal de la sécurité civile » de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur au directeur adjoint, de la division prévention, du Service de sécurité incendie de la ville de Rigaud et
2. autorise le directeur adjoint, de la Division prévention, du Service de sécurité incendie de la ville de Rigaud à agir comme répondant de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur pour toute demande d'aide financière découlant de la *Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3)*, ou d'un règlement, décret, politique, plan ou programme correspondant.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé		
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION DU TERRITOIRE

219-10-18

Construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 3 802 467 (135 Promenade du Cerf) – Changement de matériaux extérieurs

ATTENDU la présentation au comité consultatif d'urbanisme (CCU), d'une demande de changement de matériau de revêtement en lien avec la demande de permis d'une nouvelle construction résidentielle pour le 135, Promenade du Cerf;

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés pour la demande sont conformes au règlement 158 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à modifier le revêtement de pierre proposé par de la pierre « Permacon Lumina Noir Rockland » ;

CONSIDÉRANT QUE le projet respect les critères et objectifs spécifiques du règlement 158 sur les PIIA s'appliquant à la zone RC-7 ;

CONSIDÉRANT QUE la construction sera effectuée selon les dispositions des règlements no 155, 156 et 157;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,

QUE suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), le Conseil approuve la demande de modification du revêtement de pierre concernant une nouvelle construction résidentielle au 135, Promenade du Cerf, le tout conformément aux documents déposés.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé		
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220-10-18

Rénovation extérieure du 51 Route Principale

ATTENDU la présentation au comité consultatif d'urbanisme (CCU), d'une demande de permis de rénovation de la résidence principale du 51 Route Principale;

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés pour la demande sont conformes au règlement 158 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à rénover la totalité de la maison qui est en mauvais état ;

CONSIDÉRANT QUE le fait que de refaire l'isolation et la structure des murs entraîne un remplacement du revêtement extérieur ;

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire redonner le caractère d'origine de la maison ;

CONSIDÉRANT QUE le projet respect les critères et objectifs spécifiques du règlement 158 sur les PIIA s'appliquant à la zone RC-7 ;

CONSIDÉRANT QUE la construction sera effectuée selon les dispositions des règlements no 155, 156 et 157;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,

QUE suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), le Conseil approuve la demande pour permettre la rénovation extérieure de la résidence principale du 51 Route Principale, soit le remplacement du revêtement extérieur par du Canexel.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé		
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221-10-18

Dérogation mineure – Construction d'un garage isolé sur le lot 3 802 459 (142 Promenade du Cerf) – Modification du projet

ATTENDU la présentation au comité consultatif d'urbanisme (CCU), d'une demande de modification au projet de construction d'un garage isolé projeté au 142, Promenade du Cerf dont la hauteur a fait l'objet d'une dérogation mineure accordée par la résolution 187-09-18

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été accordée afin que la hauteur du garage projeté excède le maximal autorisé par le Règlement de zonage no 155 ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU avait émis la condition que la fenêtre projetée dans le pignon avant du garage isolé soit retirée compte tenu que celle-ci ne respectait par le caractère architectural de la résidence

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire conserver une fenêtre au 2^e étage du garage ;

CONSIDÉRANT QUE le requérant propose de déplacer ladite fenêtre dans le pignon arrière du garage projeté et que cette dernière ne sera pas visible de la rue ;

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés pour la demande sont conformes au règlement 168 portant sur les dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal que la présente modification au projet soit acceptée ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,

QUE suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), le Conseil approuve la modification du projet concernant la construction du garage isolé au 142, Promenade du Cerf.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé		
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

222-10-18

Demande de dérogation mineure – Normalisation de la marge latérale du garage isolé au 930 rue des Hérons

ATTENDU la présentation au comité consultatif d'urbanisme (CCU), d'une demande de dérogation mineure concernant le positionnement non-conforme d'un garage isolé au 930 rue des Hérons;

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée dans le but de régulariser distance latérale d'un garage existant soit de 0,86 mètre alors que l'article 900, tableau 6 du règlement de zonage no 155 prévoit une distance minimale latérale de 1 mètre ;

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés pour la demande sont conformes au règlement 168 portant sur les dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure ne porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché au Bureau Municipal de même qu'au Centre socioculturel au moins 15 jours avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal que la présente demande de dérogation mineure dans le but de régulariser la distance latérale du garage isolé soit accordée ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,

QUE suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), le Conseil approuve la demande de dérogation mineure visant à rendre conforme la distance latérale d'un garage isolé de 0,86 mètre alors que le règlement de zonage no 155 prévoit une distance minimale de 1 mètre de toute ligne latérale.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé		
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

223-10-18**Correction de la résolution 185-09-18 intitulée – Demande de permis d'une nouvelle construction résidentielle pour le 137, Promenade du Cerf (PIIA)**

ATTENDU que la résolution numéro 185-09-18 – Demande de permis d'une nouvelle construction résidentielle pour le 137, Promenade du Cerf (PIIA) a été approuvé à la séance du 11 septembre 2018;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans l'adresse civique;
IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil approuve la modification à apporter à la résolution qui aurait du se lire comme suit :

- Demande de permis d'une nouvelle construction résidentielle pour le **135**, Promenade du Cerf (PIIA), ainsi que partout dans le texte de la résolution.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé		
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTRES SUJETS**224-10-18****Lettre d'appui à l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) et au plan d'action local visant la réduction de ces émissions**

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur appui le plan d'action local visant à réduire les gaz à effet de serre et qu'à cet effet Madame Diane Héroux, directrice générale, par intérim soit autorisée à signer la lettre d'appui à ce projet.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé		
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINTS D'INFORMATION

Aucun

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont portées principalement sur :

- La gestion municipale du cannabis
- Les montants payés en trop à la Sureté du Québec
- Ramassage des feuilles
- Les lignes à faire sur le chemin St-Henri

225-10-18**Levée de la séance**

Il est proposé et résolu de lever la séance à 20h43.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé		
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

Monsieur Réjean Sauvé prends son siège à 20h43.

La séance est levée à 20h43.

Julie Lemieux, mairesse

Diane Héroux directrice générale et
secrétaire-trésorière, par intérim